

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le 27 JUIN 2022

ID : 031-213105612-20220627-D2022_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 13
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-deux et le 23 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 16 juin, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME KAREN GREGOIRE, M. DENIS MOLET, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, MME RENEE HUMEAU, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO,

Etaient absents ayant donné procuration : MME MARIE-LOUISE GRUEL (POUVOIR DONNE A MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA), M. HERVE LAMACHERE (POUVOIR DONNE A M. JEAN-PAUL MAUVEZIN).

Etaient absents excusés : M. MARC PERE, MME MONIQUE GUEDES, M. YANNICK PUGET, M. ANDRE DA PONTE.

DÉLIBÉRATION n°2022/19

Objet : Attribution de la subvention d'équilibre 2021 à la Halte Répit

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'une convention de partenariat a été établie avec l'Association Alliance Sage-Adage (ASA) et le CCAS de L'Union dans le cadre de l'ouverture d'une Halte Répit sur la Commune de L'Union, en 2017.

Cette convention a été reconduite par délibération du CCAS D2021-26 du 23 septembre 2021, en y associant la commune de Saint-Jean, afin de permettre l'accueil des Saint-Jeannais répondant aux critères d'admission au sein de cette structure.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, les modalités de versement de la subvention d'équilibre ont été révisées, la commune de Saint-Jean participant à son financement à hauteur de 50%, à compter de son entrée dans le partenariat, soit le 1^{er} octobre 2021.

Il est à noter que depuis le 1^{er} octobre 2021, la halte répit propose une 2^{ème} demi-journée d'ouverture par semaine, le vendredi après-midi.

De plus, depuis cette date, la halte répit peut, de nouveau, accueillir un effectif de 12 personnes au sein de la structure. En effet, depuis la crise sanitaire liée au Covid, l'accueil avait été réduit à un effectif maximum de 5 personnes par demi-journée.

Pour 2021, le montant de la subvention d'équilibre pour le fonctionnement de la halte-répit s'établit comme suit :

- 1^{er} trimestre : 563.50 €
- 2^{ème} trimestre : 745.50 €
- 3^{ème} trimestre : 577,50 €
- 4^{ème} trimestre : 1 057,00 € soit pour L'Union : 528.50 €

Le montant total de la subvention d'équilibre 2021 à verser par le CCAS de L'Union s'élève à la somme de 2 415 €.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de procéder au versement de cette subvention d'équilibre 2021.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- De procéder au versement de cette subvention d'équilibre 2021.

Pour copie conforme,

La Vice-Présidente,

Isabelle Godéas

- Transmis le 27 JUIN 2022

- Affiché le

27 JUIN 2022

